

Les enfants de Lausanne

Autor(en): **Monnet, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **48 (1910)**

Heft 19

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-206850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Baillé au moins le jour et l'heure, si tu ne veux venir à présent !

Ledit sieur Del'Isle n'en voulut rien faire et dit qu'il ne vouloit point se battre avec luy, mais qu'il vouloit agir par la justice.

Il y eut un de ceux qui estoient avec ledit Pasche qui dit que non, qu'il ne falloit pas agir par la justice, que ce n'estoit que les poltrons qui en usent de cette manière. Quand ledit sieur Pasche vit que ledit sieur Del'Isle ne vouloit aller où il l'avoit demandé et qu'il ne vouloit point donner de jour ny d'heure, il dit qu'il avoit desjà juré et le jura encore qu'il fallait qu'il le traitât selon qu'il l'avoit mérité.

Voilà ce que ledit sieur Massé se peut souvenir d'avoir entendu.

A la caserne.

— Dites-donc, caporal, vous ne voudriez pas être assez aimable, vous qui savez tout, pour m'apprendre ce que c'est qu'un trimestre ?

— C'est trois mois, gourde de l'Académie d'Ouchy !

— Et un semestre ?

— C'est six mois, double gourde !

— Et un bourgmestre ?

— C'est neuf mois, triple gourde !

— Et un vaguemestre ?

— C'est douze... Ah ! sacrée recrue de ville, tu ne vas pas continuer, sinon je te fais flanquer au clou, et le vaguemestre itou, pour vous apprendre à vous payer la tête de votre supérieur !

*

Un jeune fantassin présentait à son capitaine sa mère et sa petite sœur, qui étaient venues le voir à la Pontaise. Craignant que son capitaine ne prit l'une des femmes pour l'autre, le jeune soldat dit :

— Mon capitaine, la plus âgée, c'est ma mère.

LES ENFANTS DE LAUSANNE

Les enfants, nous dit-on, sont l'orgueil des époux, Et ceux qui n'en ont point doivent être jaloux. Ils sont les doux liens, la paix de la famille; Par eux, dans la maison, l'espoir sur les fronts brille. Voyant son rejeton grandir, plein de santé, Au soleil bienfaisant de notre liberté, Le père dit, content : « je vois dans sa jeunesse, « L'aide de mes vieux ans, l'appui de ma faiblesse ; « Et si jamais ce sol, présent béni des cieus, « Se trouve menacé !... reflet de nos aïeux, « Ce gaillard marchera sans peur sur la frontière « Pour y planter, vainqueur, notre chère bannière ! « Car dans ce jeune cœur on sent revivre Tell, « De nos droits méconnus ce vengeur immortel. »

Tels sont les beaux discours que souvent l'on [prononce, J'y crus en d'autres temps ; maintenant j'y renonce ; Et peut-être bientôt, « je croyais comme toi » Me direz-vous, lecteur ; nous verrons, suivez-moi.

A Lausanne, et partout, c'est toujours dans la rue Que la foule enfantine et se joue et se rue ; C'est là que, chaque jour, tous ces joyeux gamins Font entendre leurs cris insolents et mutins. Avez-vous, par malheur, une jambe qui cloche, Une fracture au nez, un habit dont la poche Laisse à l'œil indiscret former mille soupçons ; Vous serez mal venu chez ces mauvais garçons. L'un vous dira : « voyons, marche droit, sois agile. » L'autre : « cache ta poche et ce nez si fragile. » Puis, fâchez-vous contre eux, grondez et menacez, Leur nombre doublera ; vous en aurez assez Pour vous forcer enfin d'enfiler une allée, Et d'éviter ainsi la bruyante volée.

Un pauvre campagnard sort-il du cabaret, Et s'est-il attardé près d'un bon vin clairret, Cherche-t-il, trébuchant, mais cela sans mot dire, Le chemin qui, chez lui, doit bientôt le conduire ; Viennent, deux, trois enfants, puis la troupe s'accroît, Mais s'accroît tellement, tellement que l'on croit A quelque événement, et le passant s'arrête,

Il ouvre de grands yeux, il avance la tête, Pour ne voir qu'un bonhomme au teint enluminé, Victime des lutins qui l'ont environné. Et de tous ces bambins la cohorte bruyante, La nuit, le vin nouveau, tout le désorienté. — « Je t'accompagnerai, » lui dit l'un, « viens ici. » — « Du tout, » dit un second, « ton chemin le voici. » Enfin, vient à passer un agent de police, Pour notre paysan, c'est rencontre propice ; Il disperse un moment ces bandits étonnés Qui font la cabriole en lui riant au nez. Notre homme, à moitié gris, festonnant, s'achemine Par de longs zigzags, en faisant triste mine ; Enfin, après avoir coudoyé tous les murs, Et heurté de ses pieds aux cailloux les plus durs ; Il arrive à sa porte où l'attend sa famille : — « D'où viens-tu ? Q'as-tu fait ? Quelle est cette [guenille ?

» Ce carré de papier, ce journal qui pend là ? » Ce sont ces polissons qui l'ont croché cela. » Lui dit sa Marion, qui, durant sa colère, Demande soigneusement le grand doigt, l'annulaire, Le pouce, et déployant les autres largement, Les montre à son mari rempli d'étonnement,

Mais encore une chose, écoutez-moi de grâce : Il est, en notre ville, une petite place Où, que le temps soit laid, qu'il soit froid, qu'il soit [beau,

Une immense marmaille, troupe joyeuse et folle Lutte, pleure, et s'ébat en attendant l'école. Eh bien ! Quoi ! Vous passez par là tranquillement, Sans penser aux auteurs de tout ce tremblement ; S'il n'est pas un régiment qui veille et vous protège, Un modeste caillou, une boule de neige, Un projectile enfin, un contondant accueilli Vous arrive au passage et vient vous pocher l'œil ! En courroux plaignez-vous, vous n'êtes pas capable De trouver entr'eux tous quel est le vrai coupable. L'un vous dira : « c'est lui ; » l'autre répond ;

« N'en croyez rien, monsieur, il ment : ce n'est [pas moi. »

En un mot ces sauteurs, finiront par vous dire Qu'ils sont tous innocents et pâmeront de rire ! Patience, monsieur, ce n'est pas tout, hélas ! Vous venez d'un voyage et vous êtes fort las ; Tout rentre dans la nuit, bien avancée est l'heure ; Vous retrouvez content votre chère demeure, Et prenez du repos pour vous lever matin ; Vous sommeillez à peine, et din, din din, din... Alors, très irrité, sur le ton du reproche, Mais qui peut, dites-vous, ainsi sonner ma cloche ! Enfin, après avoir cent et cent fois maudit L'étranger importun, vous quittez votre lit, Pour ouvrir la croisée et lui crier : *qui sonne ?* Vous regardez partout et ne voyez personne ; Et vous êtes réduit à faire un gros juron, Après ces gueux d'enfants qui tirent le cordon !

Voilà ce que devient cet être si candide Au front doux et serein, sans nuage et sans ride, Qui tend ses petits bras et sourit au berceau Quand on lui dit : mon ange ! et qu'il paraît si beau ! Voilà donc les méfaits, hélas ! qu'il nous prépare Et desquels, à quinze ans, il n'est jamais avare !

Lausanne, décembre 1856.

L. MONNET.

Oh ! science ! — Le cadavre d'un inconnu est trouvé sur la route. Accident ou crime ? Aucun indice pour guider les recherches de la justice. On fait l'autopsie.

Le rapport du médecin révèle que la « victime avait été assommée à coups de bâton par un nommé B., avec qui elle avait passé la journée ».

Consommateur complaisant. — Après s'être régalé d'un excellent dîner, qu'il ne pouvait du reste payer, n'ayant pas un sou, un pauvre diable est mis à la porte du café par le tenancier, qui lui administre une correction quelque peu énergique en lui disant :

— Vous ne l'avez pas volé !

Calmement, le malheureux répond :

— Quand est-ce que je puis revenir pour le même prix ?

LES BOTTES DU SUPPLIÉ.

Sur la route cantonale de Lausanne à Yverdon, peu après avoir dépassé Assens, on remarque, à droite, une légère promé- nence de terrain qui est dénommée « Les fourches ». Cette appellation est une survivance des fourches patibulaires qui, sous le paternel régime de LL. EE., se dressaient en cet endroit.

Reportons-nous par la pensée au commencement du XVIII^e siècle, époque à laquelle se place le petit fait qui va suivre.

On était au mois de janvier. Depuis deux jours, un corps se balançait à la potence ; c'était celui d'un fils d'une honorable famille d'Echal- lens qui avait assassiné, pour le voler, un riche maquignon de passage. Découvert, grâce à une barre de fer qui avait servi à commettre le crime et que l'on avait établi lui appartenir, le jeune homme avait été condamné à la pendaison et exécuté peu après.

Or donc, ce soir-là, il faisait un froid de loup ; la bise soufflait en ouragan, soulevant par en- droits des nuages de fine poussière de neige qui allait s'amonceler ailleurs en « gonfles » traî- tresses. La lune s'était levée et semblait narguer un pauvre bougre de chemineau — car il y avait déjà des chemineaux en ce temps-là — qui s'avançait péniblement et dont la roulière de toile bleue et la peau de chèvre jetée sur ses épaules étaient bien insuffisantes à le prémunir contre les éléments déchainés.

A la vue des fourches, le gueux eut un frisson, car le matin même, en traversant un village, ne l'avait-on pas traité de « gibier de potence ».

Pendant, tandis que l'un de ses yeux se figeait dans la contemplation des bottes du sup- plicé — de belles bottes qui reluisaient sous la caresse des rayons lunaires — l'autre œil lan- çait un furtif regard sur ses chaussures à lui, des souliers éculés faisant eau de toutes parts.

« Si je m'appropriais ces bottes, pensa le tri- mardeur ; après tout, leur propriétaire est mort, et elles ne lui serviront plus à rien. »

Ayant constaté que la route était déserte, il se décida et rampa le long d'une haie de cou- driers, dans la direction de la potence.

Quand il fut aux pieds du pendu, une hésita- tion lui vint : n'était-ce pas une honteuse beso- gne de dépouiller ainsi un mort. Et puis, les yeux effrayants du supplicé, demeurés grands ouverts dans l'épouvante de l'ultime spasme, semblaient lui reprocher son audace.

Mais l'humidité de la neige le rappela à la réalité, et il s'appliqua à attirer à lui les pré- cieuses bottes. Malgré qu'il y mit toute sa force, elles résistaient, car le froid les avait rendues absolument adhérentes aux membres gelés du mort.

Alors, une idée lumineuse traversa la cervelle du gueux ; il se tâta et sortit de dessous ses vê- tements une dague en acier damassé avec la- quelle il eut tôt fait de couper une des jambes en dessous du genou. Il entreprenait la seconde lorsque, d'un arbre voisin, une chouette hulula lamentablement.

Saisi d'effroi, le rôdeur hâta la besogne et dé- sarticula les os, qui rendirent un craquement sinistre.

Alors, ayant mis sous son bras les jambes du pendu, il prit les siennes à son cou et détala en une course éperdue dans la direction de Biolley.

Lorsqu'il fut arrivé à la hauteur des premiè- res maisons, il regarda derrière lui, et s'aperce- vant enfin que nul ne le poursuivait, il s'arrêta.

Une ferme était là, tout près, dont les lumiè- res clignotaient sous l'auvent. Il y demanda la passade.

On l'introduisit à l'écurie, et il s'installa à quelques pas d'une chèvre rébarbative. Il ne tarda pas à s'endormir d'un sommeil exempt de cauchemar.

S'étant éveillé de bon matin, il constata, à sa grandissime satisfaction, que les bottes, qu'il